

L'an deux mil quatorze, le quinze avril, à vingt heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie en séance publique.

**Etaient présents** : M. Max PASSELAIGUE, Mme Patricia LALOS, M. Jean-Claude MOSER, Mme Maryse REDUREAU, Mme Valérie HUART, M. Jacky GARNIER, Mme Virginie HAAS, M. Patrick LEMOINE, Mme Christiane DUBRETON, M. Bruno HAMELIN, Mme Caroline LEGENVRE, M. Bernard TRONCHET, Mme Michèle BONRAISIN, M. Frédéric TOTAIN, Mme Nathalie GONCALVES

**Absents excusés**: M. Philippe COUSIN, M. Yves RABANT, Mme Claudine BEYER, M. Xavier VAGNER

**Procurations** : -

**Secrétaire** : M. Jacky Garnier

**Convocation et affichage** : 08/04/2014

---

*Chaque conseiller municipal ayant reçu un exemplaire du compte-rendu de la séance précédente, les grandes lignes du dernier conseil municipal sont rappelées. Aucune remarque n'est faite.*

---

### **2014/020 - Délégation d'attributions au maire**

Le conseil municipal a la possibilité de déléguer directement au maire un certain nombre d'attributions, limitativement énumérées à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Les décisions prises dans le cadre de ces délégations sont signées personnellement par le maire, chargé à lui d'en rendre compte au conseil municipal.

Le maire peut toutefois subdéléguer la signature de ces décisions à un adjoint voire à un conseiller municipal, (article L 2122-18) sauf si le conseil municipal a exclu cette faculté dans la délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, conformément aux dispositions des articles L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, décide à l'unanimité, de déléguer au maire, pour la durée de son mandat, les attributions suivantes :

(3°) - De procéder, dans la limite du crédit inscrit en recette au budget de l'année, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a) de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

(4°) - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

(8°) - De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

(24°) - D'autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre

### **2014/021 - Commissions municipales et représentations**

L'article L 2121-21 du Code général des Collectivités Territoriales permet, par décision prise à l'unanimité du Conseil municipal, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations dans les commissions ou représentations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas recourir au vote à bulletin secret.

➤ **Installation des commissions municipales**

Les commissions municipales, chargées d'étudier les questions soumises ensuite au conseil, ne peuvent être composées que de conseillers municipaux.

Le Maire est président de chaque commission permanente ; les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe comme suit la composition des commissions communales :

**Commission : Voirie – Réseaux – Assainissement - Espaces verts – 7 membres**

Jean Claude MOSER  
Michèle BONRAISIN  
Patrick LEMOINE  
Xavier VAGNER  
Frédéric TOTAIN  
Bruno HAMELIN  
Bernard TRONCHET

**Commission : Affaires sociales -Vie familiale - Affaires scolaires – 6 membres**

Patricia LALOS  
Valérie HUART  
Virginie HAAS  
Nathalie GONCALVES  
Claudine BEYER  
Christiane DUBRETON

**Commission : Urbanisme – Hydraulique – 5 membres**

Philippe COUSIN  
Yves RABANT  
Xavier VAGNER  
Frédéric TOTAIN  
Caroline LEGENVRE

**Commission : Vie Associative - Animation - Conseil municipal enfants – 5 membres**

Maryse REDUREAU  
Valérie HUART  
Christiane DUBRETON  
Bruno HAMELIN  
Bernard TRONCHET

**Commission : Budgets - Finances - Communication - Entretien bâtiments – 4 membres**

Jacky GARNIER  
Michèle BONRAISIN  
Patrick LEMOINE  
Caroline LEGENVRE

➤ **Délégués du conseil**

<b>SIDERM - SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE</b>	Titulaire : Philippe COUSIN suppléant : Jean Claude MOSER
<b>C.N.A.S. (Comité National d'Action Sociale)</b>	Titulaire : Jacky GARNIER
<b>Association ASIAPAD (Soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées)</b>	Titulaire : Patricia LALOS
<b>Correspondant tempête</b>	Titulaire : Max PASSELAIGUE

## **2014/022 - Désignation des membres élus du Centre communal d'action sociale (CCAS)**

M. le Maire rappelle au conseil que le C.C.A.S. est composé du Maire, président de droit, et en nombre égal, de membres du conseil municipal et de membres nommés par le maire, représentant les familles, les personnes âgées, les personnes handicapées et les associations d'insertion et de lutte contre l'exclusion.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de nommer 4 membres élus, auxquels s'ajouteront 4 membres représentant les associations œuvrant dans le domaine :

- de l'insertion et de lutte contre les exclusions
- des personnes âgées
- des personnes handicapées
- des familles

Ces personnes seront nommées par le Maire, par arrêté municipal.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de nommer : Patricia LALOS – Maryse REDUREAU – Virginie HAAS – Nathalie GONCALVES

Un vice-président, suppléant le Président en cas d'absence, pourra être élu au sein du conseil d'administration dès sa constitution.

## **2014/023 - Subvention DETR 2014**

Avant le 26 mai 2014, un dossier peut être déposé auprès de la Préfecture pour solliciter une subvention au titre de la DETR.

Proposition de présenter une opération de modernisation de l'éclairage public-2<sup>ème</sup> tranche

Coût estimé : 55 236 € TTC

Subvention sollicitée : 20 %

Vu le budget primitif 2014 et le plan de financement prévisionnel,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire:

- à demander la subvention DETR
- à déposer une demande de subvention également auprès de l'ADEME.

## **2014/024 – Subvention amendes de police**

Une demande de subvention peut être déposée auprès du Conseil général de la Sarthe pour solliciter une subvention au titre des amendes de police. Ne sont recevables que les dossiers portant sur des opérations de voirie, destinées à améliorer la sécurité et la circulation.

Proposition de présenter l'opération d'aménagement de la rue de Normandie (trottoir):

Coût estimé : 6 000 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil autorise le Maire à présenter une demande de subvention au titre des amendes de police sur cette opération, prévue dans le budget 2014.

## **➤ Questions diverses et informations**

### **Elections municipales**

Les services de l'Etat ont attribué à notre liste présentée sans étiquette lors des dernières élections municipales, une nuance politique LDVD. Le maire et l'ensemble du conseil municipal considèrent cette attribution arbitraire ne s'appuyant sur aucune information venant de notre part. Nous considérons cette affectation comme une trahison et l'ensemble du conseil conteste cette décision qui ne représente pas l'engagement des candidats, qui se sentent trompés dans cette démarche.

### **Communauté de Communes**

Le conseil communautaire a été mis en place lundi ; Véronique Cantin a été élue Présidente, Max Passelaige Vice-président. Le bureau communautaire et les commissions ont été constitués.

### Informations diverses

Les commissions municipales ont planifié leur première réunion :

- 12 mai : Commission animation
- 5 mai : commission communication
- 15 mai : commission sociale et scolaire
- 29 avril : commission voirie

Une rencontre élus/personnel est fixée le mardi 13 mai à 18h45

La plantation des arbres de naissance : samedi 17 mai à 11h15

Elections européennes le dimanche 25 mai.

### Prochains conseils municipaux

Mardi 20 mai 20H - Mardi 24 juin 20H

### Après le conseil

Huit riverains de la rue du Monnet ont souhaité faire part aux nouveaux conseillers des nuisances dues au bruit et à la vitesse. Le Maire demande à la commission voirie l'étude de ce dossier.

Nom	Signature
Max PASSELAIGUE	
Jean-Claude MOSER	
Patricia LALOS	
Philippe COUSIN	Absent excusé
Maryse REDUREAU	
Jacky GARNIER	
Christiane DUBRETON	
Yves RABANT	Absent excusé
Bernard TRONCHET	

Nom	Signature
Patrick LEMOINE	
Michèle BONRAISIN	
Nathalie GONÇALVES	
Claudine BEYER	Absente excusée
Valérie HUART	
Bruno HAMELIN	
Frédéric TOTAIN	
Virginie HAAS	
Caroline LEGENVRE	
Xavier VAGNER	Absent excusé